



case postale 157, 1530 Payerne

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

Par M. Philippe CHARMOY

Président

Rue de l'Hôtel-de-Ville 6

1543 GRANDCOUR

Payerne, le 16 mars 2022

**Rapport de la commission technique concernant le
Préavis 2/2022**

**Demande de crédit pour
le bâtiment scolaire de Derrière la Tour à Payerne,
pour les projets suivants :**

- Création d'une salle de dégagement,
- Création d'un espace pour l'administration de l'ASIPE,
- Création d'une place de jeux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 3 mars avec 3 délégués de la Commission de gestion-finances, M. Alexandre Godel, Mme Stéphanie Jan et M. François Vessaz, afin de remplir son mandat :. La première partie de la séance a permis à chacun des membres des deux commissions de débattre et de poser ses questions.

Dans un deuxième temps, M. Nicolas Schmid, Président du Comité directeur de l'ASIPE, accompagné par M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur de l'ASIPE, Mme Anne-Michel Enggist et M. Laurent Cosendai ont répondu à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour leurs éclaircissements.

Les exigences cantonales par rapport aux locaux scolaires évoluent pour s'adapter aux nouvelles conditions d'enseignement exigées. De petits groupes sont formés pendant les heures de classe et c'est nécessaire d'avoir un endroit correct pour faire du bon travail avec les élèves. S'installer dans le corridor où il y a du passage n'est vraiment pas adéquat.

La visite des actuels locaux administratifs utilisés par l'ASIPE nous a montré qu'ils ne correspondaient plus aux attentes. Le but est aussi de centraliser la future

administration de l'ASIEGE et de l'ASIPE.

La place de jeux est attendue depuis longtemps par l'école et sera donc vraiment utilisée par les élèves. Ce ne sera pas une simple place publique pour Payerne uniquement. Autre chose que du béton ou du goudron pour les cours de récréation des élèves sera bienvenu.

Nous vous proposons de voter la résolution suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

vu le préavis n° 2/2022 du Comité de direction de l'ASIPE ;

entendu le rapport de sa commission technique ;

entendu le rapport de sa commission de gestion-finances ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

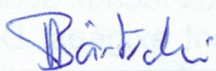
1. d'approuver la création d'une zone pour l'administration de l'ASIPE pour un montant total de 45'000 CHF ;
2. d'approuver la création d'une salle de dégagement et de réunion pour un montant total de 27'500 CHF ;
3. d'approuver la création d'une place de jeux pour un montant total de 91'600 CHF ;
4. d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 164'000 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers intercommunaux, nos salutations les meilleures.

Les membres de la commission technique:



Isabelle PERNET



Isabelle BAERTSCHI



Alain SUMI, rapporteur